



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Dérogation mineure visant la longueur maximale d'une rue sans issue projetée

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil du **13 juin 2023 à 20 h**, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant la longueur maximale d'une rue sans issue projetée portant le numéro de lot 6 580 135 qui sera localisée à l'intérieur du Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone RC-7, (lot actuel numéro 3 802 474, Promenade du Cerf) ;

QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser que la rue projetée portant le numéro de lot 6 580 135 ait une longueur totale de 352,6 mètres. Or, le paragraphe 5) de l'article 308 du règlement de lotissement numéro 154 exige une longueur maximale de 305 mètres pour une rue sans issue ;

QUE la nature et les effets de la demande de dérogation mineure sont de réduire la longueur maximale de la rue sans issue projetée à 352,6 mètres ;

QUE toute personne intéressée par la présente demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de ladite séance.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 30 mai 2023.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière